

Intermittents en péril !!! - 1/1

Le régime des intermittents du spectacle est à nouveau plus que menacé...

Le régime des intermittents du spectacle est à nouveau plus que menacé : à compter du 1er janvier 2002, les annexes 8 et 10 (cinéma et spectacle vivant) cesseront d'être appliquées au profit de l'annexe 4 (travailleurs intérimaires) :

un musicien intermittent qui aujourd'hui fait 507 heures (42,25 cachets) devra désormais faire 2123 heures (176 cachets) : 1 concert tous les 2 jours !

Des appels à la mobilisation naissent dans chaque une de nos régions.

Une journée d'action nationale regroupant tous les intermittents devrait avoir lieu au cours du mois de novembre à paris. le soutien de chacun d'entre nous est indispensable.

Faites circuler l'information partout autour de vous.

Des pétitions circule en ce moment, si vous désirez la signer enfin j'espère n'hésité pas a me contacter je vous la donnerais.